

À propos de l'Institution suisse des droits humains

L'Institution suisse des droits humains (ISDH) est l'institution nationale dont la Suisse s'est dotée afin de protéger et de promouvoir les droits humains à l'échelle nationale, dans tous les domaines de la vie et à tous les échelons étatiques.

L'ISDH est une corporation de droit public, structurée de manière analogue à une association. Financée par la Confédération et les cantons, elle est autonome et indépendante sur les plans politique, institutionnel et idéologique. Elle définit elle-même ses axes de travail et l'affectation de ses ressources.

Fondée en 2023, l'ISDH défend les droits de toute personne impactée par les actions – ou omissions – de la Suisse en matière de droits humains. Elle coopère avec les autorités de tous les échelons étatiques, avec le monde scientifique, la société civile – en particulier les organisations de défense des droits humains – ainsi que l'économie.

I D S H INSTITUTION SUISSE DES DROITS HUMAINS

Elle informe le public, les autorités, le monde politique et le secteur privé au sujet des droits humains. Elle analyse la mise en œuvre de ces droits en Suisse, identifie les lacunes et les moyens d'y remédier, engage le dialogue et intervient dans le débat politique.

[Plus d'information sur notre site web](#)

L'ISDH et les médias

L'ISDH **prend régulièrement position** sur l'actualité législative et politique suisse. Bien qu'elle ne soit pas partisane, elle n'est pas neutre : elle prend part au débat et émet des opinions.

L'ISDH publie également régulièrement des **communiqués médias**.

[Voir tous les communiqués médias en ligne](#)

Pour recevoir les communiqués médias, merci d'écrire à media@isdh.ch.

Enfin, tous les quatre ans, l'ISDH publie un **état des lieux des droits humains en Suisse**. Ce rapport est présenté aux autorités fédérales et diffusé auprès du grand public.

L'ISDH répond à vos questions

L'ISDH répond volontiers à vos questions en français, allemand et italien. En des termes simples, elle peut par exemple :

- Commenter l'actualité politique et législative à travers le prisme des droits humains
- Vous renseigner sur la situation des droits humains en Suisse
- Présenter les dispositifs de protection des droits humains dans la législation, la jurisprudence et la pratique administrative
- Expliquer les standards internationaux des droits humains et leur mise en œuvre en Suisse
- Vous mettre en contact avec les organismes publics pertinents, ainsi que les organisations de la société civile, du secteur privé et de la recherche

2 Biographies

Raphaela Cueni, Prof. Dr. iur., Présidente



Raphaela Cueni est Professeure assistante de droit administratif à l'Université de Saint-Gall. Ses principaux axes de recherche et d'enseignement sont le droit constitutionnel suisse et le droit constitutionnel comparé.

En Suisse et à l'étranger, elle a travaillé entre autres à des projets concernant la protection de la satire à la lumière de la liberté d'expression, l'interdiction de la mendicité et la réglementation de l'interruption de grossesse en droit constitutionnel. Elle mène actuellement un projet de recherche sur des questions liées à la transparence dans le droit constitutionnel suisse.

[Télécharger le portrait de Raphaela Cueni](#)
[Plus d'information sur le Comité de l'ISDH](#)

Stefan Schlegel, Dr. iur., Directeur



Stefan Schlegel travaille depuis 15 ans dans le domaine de l'enseignement et de la recherche juridique, notamment en matière de droit constitutionnel, droit administratif et droit international, avec un accent particulier sur le droit des migrations.

Il a cofondé en 2009 le « foraus », le think tank suisse de politique étrangère, dont il a mis sur pied le programme relatif à la migration. Il a également participé en 2014 à la création du mouvement politique « Opération Libero », dont il a fait partie du Comité jusqu'à son entrée en fonction en tant que Directeur de l'ISDH.

[Télécharger le portrait de Stefan Schlegel](#)
[Plus d'information sur l'équipe de l'ISDH](#)

Quel est le statut juridique de l'ISDH ? L'ISDH est une corporation de droit public, structurée de manière analogue à une association. Elle a été créée par la [loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#), amendée par le parlement en automne 2022.

L'ISDH est une institution officielle financée par la Confédération et des cantons. Elle agit toutefois en toute indépendance. Les autorités ne décident ni ses axes de travail, ni de l'affectation de ses ressources.

À quoi sert une institution des droits humains, dans un pays démocratique comme la Suisse ? Comme dans tous les pays du monde, la défense des droits humains en Suisse est une tâche sans fin. Si en Suisse, les droits humains sont inscrits dans de nombreux documents, de la Constitution aux traités internationaux, ces engagements n'ont de sens qu'à travers leurs applications concrètes et quotidiennes.

Comment garantir la dignité des personnes âgées dépendantes ou atteintes de démence ? Quelles sont les responsabilités des entreprises suisses à l'étranger ? En matière de sécurité, de justice, de santé, dans les domaines pénitentiaire et migratoires, la Suisse est régulièrement épinglée par les organes de contrôle internationaux. L'ISDH existe pour que les engagements sur le papier se reflètent dans les pratiques quotidiennes, à tous les échelons étatiques.

L'ISDH joue un rôle de lanceuse d'alerte précoce. En effet, les défis aux droits humains ne cessent d'évoluer avec les modes de vie. L'Institution développe des solutions pour que les droits humains restent applicables et pertinents dans ces nouvelles situations.

Quel est le budget de l'ISDH ? De 2024 à 2026 compris, le budget annuel de l'ISDH est de 1,3 millions de francs. Les comptes annuels sont publiés dans ses [rapports d'activités](#).

Comment l'ISDH est-elle financée ? L'ISDH est financée par la Confédération et les cotisations des cantons. Dans une moindre mesure, elle perçoit aussi les cotisations annuelles de ses membres.

Comment l'ISDH choisit-elle ses priorités ? L'ISDH décide en toute indépendance de ses axes de travail. Pour choisir ses premières priorités, elle s'est fondée sur les recommandations des institutions internationales et européennes de droits humains à l'encontre de la Suisse, et sur une série de discussions avec la société civile, le milieu académique et l'administration. De cet état des lieux sont ressortis plusieurs axes transversaux, qui guideront son travail dans les années à venir :

- Droits humains et démocratie
- Fédéralisme et droits humains
- Discriminations multiples
- Externalisation des responsabilités en matière de droits humains

L'ISDH a aussi la souplesse nécessaire pour aborder des sujets qui ne concernent pas ses axes thématiques, mais qui figurent à l'agenda politique, sont d'une grande actualité et/ ou d'intérêt public. Pour rentrer dans le mandat de l'ISDH, le lien avec les droits humains doit être avéré.

Noémi Manco, Responsable de la communication (FR, EN, IT)

media@isdh.ch

+41 26 505 44 44

Stefan Schlegel, Directeur (DE, FR, EN)

stefan.schlegel@isdh.ch

+41 26 505 44 41

[Logo en français © ISDH](#)

[Logo multilingue © ISDH](#)

[Portrait de Raphaela Cueni © Raphaela Cueni](#)

[Portrait de Stefan Schlegel © ISDH](#)

[Photo extérieure des locaux de l'ISDH © Institut du fédéralisme](#)

